

SYNTHÈSE

Pour gérer le personnel

- Registre unique du personnel
- Bulletin de paie
- Livre de paie

Pour gérer les prélèvements

- Déclaration sociale nominative (DSN)

Documents relatifs à la paie & au personnel

CHARGES DE PERSONNEL

Salaire super brut = **Salaire brut**
+ charges sociales patronales

SB = **Salaire mensuel de base**
+ Compléments soumis à cotisation

SMB = **Salaire net** + charges sociales
salariales
- indemnités non soumises à cotisation

SN = SB - charges sociales salariales
+ indemnités non soumises à cotisation

SN imposable = SN + CSG/CRDS
non déductibles fiscalement

SN à payer = SNI - IR retenu
à la source (PAS)
- avances et acomptes
- oppositions
- autres retenues

Comptabilisation

Étape 1 : versement avances et acomptes
425 à 512

Étape 2 : constatation des salaires bruts du mois
641 à 421

Étape 3 : prélèvement des retenues salariales du mois
421 à 431 et 437

Étape 4 : constatation des charges patronales du mois
645 à 431 et 437

Étape 5 : prélèvement à la source de l'IR du mois
421 à 4421

Étape 6 : règlement du salaire et saisies
421 **pour solde** à :

512 pour le SN à payer

425 pour les acomptes

427 pour les saisies

Étape 7 : versement cotisations au 15 du mois suivant
Solde des 431 ; 437 ; 4421 par le **crédit** du 512